

Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **17 (1929)**

Heft 316

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259779>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

gieuse, ainsi que tous ceux qui auront troublé l'acte d'un culte. A une grande majorité la Chambre a rejeté les propositions extrêmes, et s'est ralliée à la proposition de la Commission, rendant ainsi hommage aux traditions de tolérance dont nous sommes fiers.

Les chapitres suivants concernant les délits contre l'Etat et la défense nationale, contre l'administration et la justice, ont été vite liquidés. Le chapitre final des contraventions donne une large place aux compétences cantonales, du ressort desquelles relèvent des peines de police. Reste encore au Conseil National la partie plus technique des mesures administratives. M. Haerberlin a remercié en termes émus les rapporteurs de la Commission, MM. Seiler et Logoz, pour le travail admirable qu'ils ont fourni, et a constaté que les débats ont été menés avec courtoisie et dans un esprit élevé. Mais malgré la bonne volonté de beaucoup de députés à notre égard, nous nous ne pouvons, nous femmes, voir cette grande œuvre législative définitivement élaborée par les représentants du peuple suisse entier, qu'avec la tristesse profonde de n'avoir pas eu, nous aussi, des représentantes de notre sexe dans ces débats, si lourds de conséquences pour tous, hommes et femmes également.

Durant toute la seconde semaine, le Conseil National a galopé, sous l'impulsion d'un président désireux de liquider encore le plus de besogne possible, à travers nombre de sujets législatifs aussi intéressants qu'importants.

Certaines divergences subsistaient encore avec les décisions du Conseil des Etats à propos du régime des alcools, surtout en ce qui concerne des distilleries à domicile. M. Killer, socialiste, voudrait simplement faire disparaître ces alambics, en interdisant toute distillation privée au bout des 15 ans de période transitoire, et M. Jenny, le porte-parole du parti paysan, a déclaré que la revision apportant déjà des mesures de contrôle très rigoureuses pour le paysan qui, lui, ne sent aucun besoin d'une réglementation nouvelle et ne s'y prête que pour le bien public, il ne faut pas dépasser les limites des concessions qu'il peut faire. M. Musy s'est fait l'interprète de la proposition du Conseil des Etats qui prévoit que les alambics encore existants devront être concessionnés au bout de quinze ans. Il ajoute que cette concession devra être accordée sans frais. Cette proposition est adoptée par 130 voix contre 40. Une autre mesure a été prise dont se réjouiront les aubergistes comme les abstinents, c'est d'interdire tout colportage de boissons spiritueuses. Et voilà ainsi la revision des articles constitutionnels 31 et 32 bis de notre Constitution fédérale enfin sur pied. Elle offre bien plus l'aspect d'une loi fédérale que d'un article constitutionnel, et nous espérons que cet exemple ne fera pas école. On s'attend à la votation populaire pour le printemps prochain.

Toujours sous le coup de fouet de son Président, le Conseil National a liquidé en quelques heures l'entrée en matière et les 58 articles d'un projet de loi sur la formation professionnelle. Cette formation laisse encore beaucoup à désirer dans bien des cantons: l'exploitation des apprentis, une trop grande division du travail qui empêche d'apprendre à fond un métier ont grandement nui à la qualité du travail. Et pourtant, plus que jamais notre situation économique nous impose une production de première qualité. La nouvelle loi doit remédier aux lacunes existantes. Elle n'est contestée par personne et formera la première étape de la législation sur les arts et métiers. Voici les principales dispositions: minimum légal d'apprentissage d'un an; le patron devra fournir des garanties techniques aussi bien que morales et hygiéniques pour l'apprenti; le nombre des apprentis de chaque atelier sera limité, et proportionné au nombre d'ouvriers employés; les cours d'instruction professionnelle deviendront obligatoires, et les cantons seront chargés de la surveillance de ces cours et de l'organisation des examens; la protection des apprentis reste entièrement au soin des cantons; enfin les programmes des examens seront sensiblement les mêmes dans toute la Suisse pour chaque profession. M. Oprecht (Zurich) a fait à ce sujet la proposition, formulée aussi par notre Office suisse des professions féminines, que les prescriptions des examens s'appliquent également aux gardes-malades et aux infirmières pour

aliénés, afin d'élever et d'égaliser le niveau de leur formation. Cette proposition a été combattue par MM. Hoppler et Joss, puis rejetée malheureusement par le Conseil. En votation finale la loi a été adoptée à l'unanimité.

Et, toujours pressée, la Chambre a encore gambadé de la lettre de gage à la pétition pour le suffrage féminin, dont il est parlé en détail plus haut, de la régularisation du Rhin au brevet d'avocat, etc., etc., tandis que le Conseil des Etats s'est occupé, lui, entre autres questions, des subsides fédéraux aux écoles primaires, les élevant à 1 fr. par tête de la population, plus un supplément de 40 cent. dans les cantons de montagne, et un second supplément de 40 cent. en faveur du Tessin et des Grisons, en raison de leurs difficultés spéciales. La subvention fédérale totale s'élèvera de ce fait à 4 millions 200.000 francs.

La session a été close au bout de deux semaines, et les présidents sortant de charge ont remercié les députés de leur collaboration.

A. LEUCH.

Notre Bibliothèque

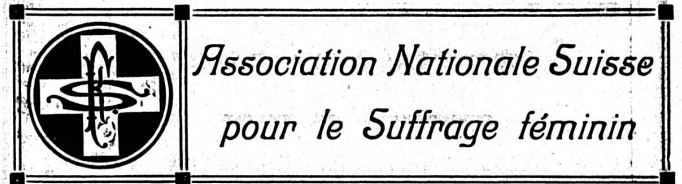
E. POURÉSY: *La vie morale. De l'amour au mariage*, 1928. 1 vol. Imprimerie M. Durand, Bordeaux.

Dans sa préface, l'auteur, l'apôtre bien connu de la lutte pour la moralité publique, qualifie son ouvrage de « cri d'alarme, d'appel à la conscience, à la sagesse, à l'intelligence et au cœur de tous, en vue d'apporter plus de justice, de dignité, de vertu, de bonheur et de véritable amour dans l'âme des jeunes filles, des jeunes femmes, des jeunes gens, des parents et de tous les citoyens ». On ne saurait mieux dire: en parcourant l'un après l'autre les chapitres aux titres émouvants de cette œuvre, inspirée par un vrai besoin d'amélioration sociale et basée sur une documentation précise et serrée, on se sent le cœur étroit par tout le mal qu'elle révèle, et l'on éprouve un immense désir de chercher à ce mal des remèdes et de les appliquer.

Tout semble déjà avoir été dit sur l'horreur de la prostitution féminine, sur ses causes, ses effets, ses dramatiques et lamentables conséquences, révélations pour un grand nombre lors de la retentissante publication de *Résurrection*; tout semble déjà connu de la douloureuse situation des enfants naturels (voyez la navrante histoire de Jack par Daudet), pauvres petits parias, victimes innocentes de l'inconduite ou de l'insouciance de leurs parents; tout semble déjà avoir été relevé sur le danger des maladies dites vénériennes et sur leurs répercussions sur la santé publique et l'avenir même de la race. Et pourtant, que de consciences sont encore ignorantes ou volontairement fermées devant ces tares, que de regards s'en détournent avec indifférence ou mépris, que de Cains encore dans notre société dite chrétienne, à qui peut s'adresser la terrible interrogation biblique: « Qu'as-tu fait de ton frère? qu'as-tu fait de ta sœur? »¹

C'est pourquoi le volume de M. Pourésy, loin d'être une inutile répétition d'une antienne trop connue, doit être lu et médité avec tout le sérieux qu'il mérite. A noter aussi, et tout spécialement encore, les remarques si judicieuses sur l'influence démoralisante de la mode et des allures féminines actuelles, même dans les classes dites dirigeantes et dont la responsabilité est plus grande. Il y a là sujet à de tristes, mais peut-être salutaires réflexions.

M. GD.



Réunion annuelle des Présidentes de Sections.

L'une des plus réussies de toutes celles que nous avons vues que cette VII^e réunion des Présidentes, et plus que jamais dans ce cas-ci, les absentes ont eu tort. Et ces absentes étaient celles de cantons ou de localités relativement rapprochées de Berne, puisque, tandis que

¹ « Il y a des mères de famille dites honnêtes, qui engagent de jolies bonnes, pour que leurs fils restent sagement à la maison. »
« Dans une grande ville où siègeait un Congrès de la natalité, des dames congressistes visitaient la vieille ville, où l'une des rues est presque entièrement occupée par des maisons de tolérance. L'une d'elles, doctoresse en médecine, fit remarquer à une grande dame, chevalier de la Légion d'Honneur, femme très connue, l'ignominie de ces établissements. — Mais non, Madame, lui répondit-elle, ces maisons sont nécessaires; c'est grâce à elles que nous avons la sécurité de nos foyers. » Textuel et authentique. (*Notes p. 47 et 111.*)

Saint-Gall, Schaffhouse, Davos avaient tenu à honneur de se faire représenter, trois groupes seulement du canton de Vaud (Morges, Leysin et Vevey) avaient délégué leur présidente, que Saint-Amand, Neuveville, Le Locle, Interlaken manquaient à l'appel, et qu'au total 19 Sections seulement sur 31 étaient présentes.

Sous la présidence experte de M^{lle} Lucy Dutoit (Vaud), on entendit d'abord deux rapports extrêmement intéressants de M^{lle} Grütter (Berne) et de M. Frey (Soleure) sur les avantages et les inconvénients de l'entrée des femmes dans les partis politiques. Alors que M^{lle} Grütter s'attachait à exposer comment les femmes membres de partis politiques peuvent y gagner une influence utile à l'avancement de nos idées et y faire en même temps leur éducation politique, M. Frey démontrait avec des preuves tirées de son expérience, que, dans l'état politique actuel, des membres d'un parti qui ne possèdent pas de droit électoral sont fatalement destinés à être tenus à l'écart de tout le travail qui s'accomplit au sein de ces partis, sans participer en rien à sa direction ou à l'élaboration de son programme. Dans la discussion qui suivit, on put se rendre compte que la situation des femmes relativement aux partis politiques et inversement diffère du tout au tout, non pas tant entre la Suisse romande et la Suisse allemande, mais plutôt entre la Suisse occidentale (Soleure se trouvant ici dans le même cas que Neuchâtel, par exemple) et la Suisse orientale, où les femmes sont déjà davantage entrées dans l'orbite des partis, que chez nous, chose devenue nécessaire si elles veulent être élues dans des Commissions officielles. Alors que, en Suisse occidentale, les suffragistes ont fait l'expérience que la condition essentielle pour faire nommer ou élire une femme à une Commission est que, ni elle, ni les membres de sa famille n'accusent des opinions politiques marquées.

L'après-midi, la séance recommença avec d'intéressants détails donnés par M^{me} Leuch sur la pétition fédérale et ses résultats immédiats. M^{me} Leuch engagea en outre les Associations suffragistes à utiliser de triple façon ces résultats en dehors du domaine fédéral: d'abord en invitant les signataires à se joindre aux Associations locales (quelques Commissions cantonales ont entrepris la tâche énorme de copier les signatures avant de livrer les feuilles de pétition à Berne), puis en profitant de la propagande faite et de l'intérêt éveillé, soit pour utiliser les droits féminins déjà existants dans certains cantons (éligibilité et électoral en matière d'Eglise, de Commissions, etc.), soit pour obtenir des droits nouveaux dans le domaine cantonal ou communal. Puis, M^{lle} Gourd fit une de ces étincelantes causeries dont elle a le secret sur les questions féministes d'ordre international dont elle a eu à s'occuper le mois dernier à Genève, brochant avec humour et verve des portraits de femmes déléguées à la Société des Nations, et détaillant les démarches faites pour la réalisation de leur programme par les Associations féminines internationales. Enfin, différentes communications concernant des publications suffragistes, des réunions d'ordre divers, etc., furent encore faites à l'assistance, qui applaudit tout spécialement la bonne nouvelle apportée par M^{me} Vischer-Alioth de la naissance de la nouvelle Benjamine des Sections de l'Association suisse: celle de Bâle-Campagne, dont la fondation est une conséquence directe du Cours de Vacances suffragiste de Langenbrück, l'été dernier.

(Retardé, faute de place.)

J. F.

Carnet de la Quinzaine

Samedi 19 octobre:

GENÈVE: Home de la Gare des Amies de la Jeune Fille, 8, rue de Chantepoulet, 15 h. 30: Inauguration officielle par invitations du Home. Allocutions, thé, visite du Home.

LAUSANNE: Hôtel du Château. Ouchy, 14 h. 30: Assemblée générale de l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin: 1. Opérations statutaires; 2. La pétition suffragiste à travers la Suisse: M^{me} Leuch, présidente du Comité d'action de la pétition; 3. Les institutrices mariées: M^{lle} Antoinette Quinche, avocate.

LANDECY (canton de Genève): 14 à 19 heures: Vente au profit de l'Ouvroir de Landecy. (Bulbes et oignons de jacinthes, tulipes, crocus, glaieuls, plantes vivaces, miel aux fleurs du Salève, etc).

Lundi 21 octobre:

CHÈNE (canton de Genève). Ecole de la place Louis Favre, 20 h. 30: Commission féminine des coopératrices genevoises: Pour l'Avenir, causerie par M. Rossier. Thé.

Judi 24 octobre:

GENÈVE: Salle paroissiale, rue Dassier, 20 h. 30: Commission féminine des Coopératrices genevoises. Causerie sur le B.I.T.

Dimanche 27 octobre:

NEUCHÂTEL: Restaurant sans alcool, Faubourg du Lac: Assemblée annuelle de délégués de l'Association cantonale neuchâteloise pour le Suffrage féminin, 14 h. 15, Séance administrative. 16 h., Thé; 17 h. Selon l'ordre juridique existant, les droits civiques appartiennent-ils aux femmes suisses? conférence par M. L. Jenni.

Lundi 28 octobre:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: Un voyage en Espagne, causerie avec projections lumineuses par M^{me} Chenevard-de Morsier. Cartes à l'entrée, au profit de la Caisse de l'Union: 2 fr. 50 (pour les membres de l'Union: 1 fr. 50.)

CAROUGE: Ecole de la rue des Pervenches, 20 h. 30. Commissions féminines des coopératrices genevoises: Les inspiratrices des grands hommes, Liszt, Wagner, Goethe, causerie par M. Gousenberg. Thé.

Mercredi 30 octobre:

GENÈVE: Station d'émission de Radio-Genève, 20 h. 15: Chronique d'intérêt féminin, causerie par T.S.F., par M^{lle} Gourd.

Vendredi 1^{er} novembre:

LAUSANNE: Foyer féminin, rue de Bourg, 20 h. 30. Réunion mensuelle du Groupe suffragiste lausannois: Le droit de la femme d'après Charles Secrétan, causerie par M. le pasteur Baroni (Moudon).



La participation des exposants témoignera de leur intérêt pour la prospérité nationale.

13^{me} SEMAINE SUISSE
SCHWEIZERWOCHE
SETTIMANA SVIZZERA

19 Octobre — 2 Novembre 1929

Examinez les vitrines! Achetez les marchandises!
Contribuez au bien-être du pays!

Orientation Professionnelle

M^{me} M. A. SÉCHEHAYE

ex-assistante à l'Institut Rousseau .. Conseillère de vocation

s'occupe spécialement de jeunes gens
et jeunes filles dans les études

Reçoit sur rendez-vous. .. Rue de l'Université, 5. .. Tél 48.127

Ecole d'Etudes sociales pour femmes - Genève

subventionnée par la Confédération

Semestre d'hiver: 23 octobre 1929-22 mars 1930

Culture féminine générale: Cours de sciences économiques, juridiques et sociales
Préparation aux carrières d'activité sociale (Protection de l'enfance, surintendance d'usines, etc.), d'administration, d'établissements hospitaliers, d'enseignement ménager et professionnel féminin, de secrétaires, bibliothécaires, libraires.
Cours d'infirmières-visiteuses en collaboration avec la Croix-Rouge.

Des auditrices sont admises à tous les cours

Ecole de Laborantines (Auxiliaires de laboratoire)

sous la direction d'une Commission spéciale

Programme 50 ct. et renseignements par le secrétariat rue Ch.-Bonnet, 6.

Foyer de l'Ecole d'Etudes sociales

Téléphone 51-193 - Rue Töpffer, 17 - GENÈVE

Cours ménagers par séances de 3 h. ou par séries de 10 et 20 leçons.

CUISINE, COUPE ET CONFECTION, MODE ET LINGERIE
RACCOMMODAGE, REPASSAGE, BRODERIE, ETC.

Semestre d'hiver: 16 septembre au 29 mars

Le Foyer reçoit comme pensionnaires des étudiantes de l'Ecole, des élèves ménagères, et forme des gouvernantes de maison.